



montréal · ottawa · toronto · hamilton · région de waterloo · calgary · vancouver · moscou · londres

**Paule Hamelin**

Ligne directe : 514-392-9411

Télec. : 514-876-9011

Paule.hamelin@gowlings.com

Montréal, le 10 novembre 2015

**VIA LE SDÉ**

**ET PAR LA POSTE**

Adjointe

Tél. : (514) 878-1041, poste n° : 65254

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport  
d'Hydro-Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015  
Votre dossier : R-3934-2015  
Notre dossier : L140690003**

---

Chère consœur,

Pour donner suite à la correspondance de la Régie du 5 novembre dernier, nous vous transmettons par la présente, au nom de NEMC, les informations requises pour la préparation de l'audience.

**MOYENS PRÉLIMINAIRES**

À ce stade-ci, NEMC n'entend pas soulever de moyens préliminaires. NEMC note par ailleurs que la Régie avait demandé au Transporteur d'indiquer s'il entendait soulever des moyens préliminaires dans le cadre de la lettre qu'il devait déposer le 4 novembre dernier. Or, le Transporteur indique qu'il se réserve la possibilité de soulever des moyens préliminaires et d'aviser les intervenants au plus tard le 19 novembre 2015. Pour justifier cette position, le Transporteur indique qu'il a récemment reçu les preuves des intervenants et qu'il est à les analyser. Nous tenons à indiquer que soulever ses moyens préliminaires, le cas échéant, seulement en date du 19 novembre, à la veille de l'audience, risque de donner peu de chances aux intervenants de réagir et de se préparer en conséquence. D'ailleurs, nous nous questionnons quant au report de cette position pour le Transporteur alors que son délai pour les demandes de renseignements était en date du 9 novembre, à midi.

## ADOPTION DE LA PREUVE ÉCRITE ET PRÉSENTATION

Nous prévoyons une durée de trente (30) minutes environ pour la présentation de la preuve de NEMC par le biais d'un panel qui sera constitué de monsieur Pascal Cormier, économiste en énergie agissant à titre d'analyste pour NEMC ainsi que de monsieur Bradley Coady, Chef – Commercialisation d'Énergie (Manager Energy Trading).

## CONTRE-INTERROGATOIRE DES TÉMOINS DU TRANSPORTEUR ET DES INTERVENANTS

Nous nous réservons la possibilité de contre-interroger le panel 1 pour une durée d'environ dix (10) minutes et prévoyons contre-interroger le panel 2 pour une durée d'environ trente (30) minutes. Nous nous réservons également la possibilité de contre-interroger les intervenants pour une durée d'environ dix (10) minutes chacun.

## ARGUMENTATION

Nous prévoyons une durée d'environ trente (30) à quarante-cinq (45) minutes pour l'argumentation dont une partie sera conjointe avec EBM quant à l'ordonnance 676-H de la FERC.

## COMMENTAIRES UTILES AU DÉROULEMENT DE L'AUDIENCE

Compte tenu de certains engagements, nous apprécierions s'il était possible de prévoir que la preuve de NEMC s'effectue soit les 26 ou 27 novembre 2015.

## SERVICE DE TRADUCTION

Nous prévoyons avoir besoin d'un service de traduction simultanée pour la période du 24 au 27 novembre de même que le 3 décembre pour la plaidoirie, le tout sujet au calendrier final à être déterminé par la Régie. Nous avons entrepris des démarches auprès du Transporteur relativement au service de traduction simultanée mais comprenons que nous devons présenter cette demande auprès de la Régie. Nous demeurons disponibles pour faire les démarches qui pourraient être nécessaires afin de pouvoir bénéficier de ce service.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

**GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Paule Hamelin

PH/st

p.j.